

Décision

Générale

colonial

Décision n° 826 bis/SG/TPP désignant un membre du comité de gestion du Bureau de main-d'œuvre-dockers du Port de Djibouti.

n° 826

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
25 mai 1968

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1968

Date du numéro
10 juin 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est désigné pour faire partie du Comité de gestion du Bureau de main-d'œuvre/dockers du port de Djibouti : — M. le Directeur de la Société Djiboutienne de Trafic maritime ou Son représentant, en remplacement du Directeur de la Société maritime L. Savon et Riès.